

CN et Air Canada

Une voix: C'est de la corruption libérale.

M. Mazankowski: Voilà autant de questions qui exigent une explication. A mon avis, si ces bills de financement avaient la moindre connotation légale, aucun cabinet de comptables agréés, qu'il s'agisse de Touche, Ross and Company ou de Peat, Marwick et Mitchell ne sont autorisés à effectuer l'expertise comptable du CN et d'Air Canada. Cela étant, je demande aux ministres compétents de m'expliquer cette situation. Est-ce simplement un autre exemple d'arrogance du gouvernement et de son incapacité à nous présenter cette mesure dans les règles? Quelle que soit la réponse, nous exigeons des explications.

Passons maintenant à l'essence même du bill qui traite en premier lieu des opérations d'Air Canada et du CN. On devrait reconnaître clairement que ces deux organismes constituent une partie vitale et intégrale de notre réseau de transport au Canada et assurent ainsi, comme il est indiqué à l'article 3 de la loi nationale sur les transports:

Un système économique, efficace et adéquat de transport utilisant au mieux tous les moyens de transport disponibles au prix de revient global le plus bas est essentiel à la protection des intérêts des usagers des moyens de transport et au maintien de la prospérité et du développement économique du Canada, et que la façon la plus sûre de parvenir à ces objectifs est vraisemblablement de rendre tous les moyens de transport capables de soutenir la concurrence dans des conditions qui assureront, compte tenu de la politique nationale et des exigences juridiques et constitutionnelles.

Pour évaluer les opérations du CN et d'Air Canada, je crois qu'il faut examiner leurs accomplissements à la lumière de cette politique statutaire. Ni moi ni, j'en suis sûr, les autres députés non plus, nous ne mettons en doute l'importance capitale des transports aériens pour le développement du Canada, tenant compte de nos problèmes de distance et de population éparses, et du besoin de développer plusieurs régions, dont le Nord du pays.

Il est intéressant en ce moment de remarquer le jeu qui se joue entre le président d'Air Canada et le ministre des Transports (M. Marchand). Les députés et la presse ont parlé abondamment du besoin de répartir ce que mes voisins de gauche ont appelé la tarte de l'aviation. Les députés auraient tort de croire que le président d'Air Canada est autre chose qu'un homme du gouvernement. Je suis certain que tout s'est passé au mieux au cours de ses nombreuses discussions avec le ministre des Transports, discussions dont il a fait mention à plusieurs reprises. Je suis sûr que ces deux hommes partagent les mêmes buts et les mêmes principes. Je ne crois pas qu'il y ait de conflit entre les deux.

● (1650)

Le président d'Air Canada tient à préserver ses bénéfices. Pour lui, la concurrence est mauvaise. Eh bien, il ne pourrait pas souhaiter d'en avoir moins qu'à présent. Après tout, Air Canada dispose de 75 p. 100 du trafic aérien pour passagers au Canada, alors que les lignes aériennes du Canadien Pacifique en ont 25 p. 100. L'expansion et la pénétration des lignes aériennes du Canadien Pacifique font ainsi le complément de l'expansion et de la pénétration d'Air Canada. Pourquoi donc s'inquiéter? Quelle que soit la concurrence à laquelle Air Canada devra faire face, en fonction de la politique actuelle, elle n'obtiendra jamais plus de 25 p. 100 du marché canadien. Cela est très difficile à comprendre pour moi, en tant qu'homme d'affaires, et certainement pour tous ceux qui connaissent le monde des affaires; il est surtout difficile de comprendre les remarques du président d'Air Canada qui voudrait faire croire que la concurrence nuit à l'entreprise. Il laisse entendre

[M. Mazankowski.]

qu'elle est nuisible, autant pour le client que pour la société. On le comprend d'autant moins que la répartition du marché à 75-25 p. 100 est assurée en faveur d'Air Canada.

Je crois que les principes de commerce fondamentaux s'appliquent également aux grandes et aux petites entreprises. Je crois sincèrement que la concurrence est l'âme du commerce. A mon avis, elle engendre l'innovation et favorise le progrès technique. Je crois que la concurrence peut assurer de meilleurs services au client, dans ce cas-ci, le public voyageur. Je crois que la satisfaction du client est la clé du profit. A mon avis, au lieu de se promener en essayant de susciter un certain degré de sympathie pour Air Canada, son président devrait plutôt examiner son organisation et essayer d'améliorer le service. Il devrait offrir les services de lignes aériennes à un plus grand nombre de Canadiens. Je crois également que la concurrence peut aider à réduire les gaspillages et l'inefficacité. Leur réduction profiterait également aux clients et même à la société. De plus, la concurrence créerait un défi qui, à son tour, engendrerait plus d'harmonie et un meilleur moral au sein de l'Organisation. C'est quelque chose qui, de toute évidence, manque dans la structure générale d'Air Canada.

Je crois que la concurrence crée le désir, si vous êtes le premier, de rester le premier ou, si vous êtes le deuxième, d'essayer encore plus fort parce que vous savez qu'il y a quelqu'un d'autre qui frappe à la porte. Si quelqu'un est dédié ou loyal à la compagnie pour laquelle il travaille, il essaiera encore plus fort si la compagnie est au premier rang pour lui faire conserver ce rang ou, si elle est au deuxième, pour la faire passer au premier. Je crois que c'est une situation qui tient tout le monde sur le qui-vive. Elle crée un climat où les gens travaillent la main dans la main pour faire leur travail et servir le public. C'est ce vers quoi Air Canada devrait tendre.

Une voix: C'est ce qu'elle fait.

M. Mazankowski: Quelqu'un dit: «C'est ce qu'elle fait». J'aimerais tout simplement signaler une situation qui a prévalu dans la région d'Ottawa l'automne dernier. Je ne sais pas lequel des 19 ou 20 vice-présidents s'en occupe. Je veux parler de la façon de faire une réservation à Ottawa. Après minuit, ce peut être un fiasco. Avec le système Tel-Pack qui a été lancé l'automne dernier, toutes les réservations, d'après ce que j'en sais, se font par Montréal, avec le résultat que ce doit être un des pires services de réservation au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Quiconque a essayé de faire une réservation après minuit sait qu'il a sans doute été obligé de demeurer au téléphone pendant une demi-heure ou une heure. J'en suis sûr, mon honorable ami le député de Gander-Willington (M. Lundrigan), que je regrette de ne pas voir à la Chambre à l'heure actuelle, a fait cette expérience. Il a mené une petite campagne pour attirer l'attention des autorités compétentes. C'est absolument honteux. Si on ne peut communiquer avec la ligne aérienne nationale après minuit au siège central, sans être retardé de la sorte, la situation est certainement lamentable. C'est comme si une ligue professionnelle fonctionnait avec les méthodes de la ligue de second ordre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez bien raison.

M. Mazankowski: Le vice-président responsable de la situation, qui n'a pas eu le bon sens de la surmonter ou de